

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN
DU 16 AVRIL 2019 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

<u>Présents</u>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<u>Excusé</u>	M. Patrick Demuylder
<u>Procès-verbal</u>	Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2019
2. Informations de la mairie
3. Présentation des comptes de la commune de Russin au 31 décembre 2018
4. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2018 - délibération
5. Présentation et approbation des comptes du Groupement Intercommunal sapeurs-pompier Russin-Dardagny au 31 décembre 2018 - délibération
6. Participation au stade de La Plaine
7. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, il excuse M. Patrick Demuylder, pour causes d'obligations professionnelles et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux pour cette séance.

1. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Essai 30 km/h Route du Mandement

M. Hutin indique que toutes les remarques et propositions, tant du Conseil municipal que des habitants qui ont répondu à l'enquête, ont été insérées dans la synthèse d'analyse de l'aménagement provisoire pour la zone 30km/h. Cette réduction de vitesse s'est avérée utile et sécurisante pour nos habitants, elle sera par conséquent pérennisée. Les services de l'Etat de Genève entrent en matière pour quelques modifications, mais la situation va rester à l'identique que

durant l'essai. Des aménagements supplémentaires devront faire l'objet d'un nouveau plan, celui réalisé ne sera plus modifié.

M. Wohlers indique que ce n'est déjà plus le même plan puisque le 30 km/h a été déplacé. M. Hutin indique que pour cela il n'y a pas de souci. Tout comme pour le panneau de priorité, il est possible d'en remettre un avant le restaurant « Vignoble Doré », par contre l'autre doit rester car, si quelqu'un arrivait du chemin Pré-Jonas pour tourner sur la route du Mandement le doute subsisterait quant à la priorité.

M. Julini demande si l'épicerie ferait partie de la zone 30km/h ? M. Hutin indique que cette zone irait jusqu'au 330, route du Mandement. Par la suite, rien n'empêche de demander une prolongation de la zone 30km/h jusqu'au cimetière par exemple.

Les membres présents pensaient que d'éventuelles modifications ou améliorations à apporter à l'essai était possible, il s'avère que ce n'est pas le cas pour l'Etat.

M. Favre indique que cela reste une mesure provisoire, l'Etat va préparer une autorisation de procédure accélérée, c'est-à-dire un dossier APA, procédure normale pour une réalisation des travaux à l'été 2020, il y a un arrêté du Conseil d'Etat qui échoit le 24 juin pour ces mesures provisoires, ce que l'on craignait c'est que les installations provisoires soient démontées puisque l'arrêté fixait ces échéances pour reconstruire par la suite, mais cette configuration provisoire reste en l'état jusqu'à la réalisation définitive des travaux.

Mme Rossi demande si une personne heurte un poteau et que ce dernier reste par terre, qu'en est-il ? M. Hutin indique qu'étant sur une route cantonale, le poteau sera remis, si certains n'ont pas été remplacé c'est que l'Etat n'a pas jugé utile durant la période de test.

M. Hutin rappelle que l'Etat est propriétaire et maître d'œuvre de ce projet, financé totalement par ce dernier, bien qu'étant sur territoire communal.

2.2 Panneau public

Déplacement du panneau officiel qui est aujourd'hui installé face à l'épicerie / salon de coiffure, ce dernier sera apposé sur le mur pignon de l'immeuble de la Fondation du logement (devant l'escalier).

2.3 Containers PET

Les nouveaux containers PET, commandés il y a fort longtemps, ont été réceptionnés. Quelques containers endommagés par notre prestataire sont en réparation d'où le côté un peu hétéroclite des modèles, le retour de nos containers devrait avoir lieu sous peu.

2.4 Benne

La benne de 12m³ pour déchets de jardin a été installée, l'emplacement retenu est sur le plateau vers l'emplacement du feu du 1^{er} Août. Des panneaux d'information seront mis en place à cet effet. Le site de la route des Molards sera ainsi supprimé.

2.5 Commission des routes

La Commission des routes s'est réunie le 26 mars dernier, il en ressort :

Cimetière :

- avec son côté champêtre, l'entretien global du cimetière est plus que satisfaisant (*la commission s'est déplacée sur place pour un état des lieux*).

- l'arbre qui a bougé le mur d'enceinte en grandissant a été coupé, le mur sera réparé prochainement.

Routes :

L'entreprise Colas interviendra les 8, 9 et 10 mai pour une partie de la réfection des chemins des Velours et Fioule ;

Route des Molards : Un tronçon doit être restauré au niveau du croisement avec le chemin des Velours. La route bouge continuellement à cet endroit.

Caniveau des Bailleurs

La commission, pour des raisons de coûts, n'est pas entrée en matière pour la modification du caniveau sur un tronçon d'environ 120m.

SIG

Les SIG, qui ont repris le contrat d'entretien pour les réseaux d'assainissement de la commune, nous ont remis un rapport sur l'état des canalisations du village. Il en ressort que les égouts de notre village sont sains. Un curage des canalisations sera réalisé par segment afin de nettoyer les regards au bord des routes.

Panneaux « La Chaumaz »

Les 2 panneaux de localité "La Chaumaz" avec vitesse limitée à 50km/h sont régulièrement touchés par des véhicules et donc illisibles.

Une demande d'offre a été faite afin de les éloigner légèrement du bord de la chaussée.

2.6 Sortie des aînés de Dardagny-Russin

La sortie des aînés aura lieu le 13 juin 2019 au Jardin Botanique, le repas au Creux-de-Genthod et l'après-midi une descente du Rhône en bateau est prévue. Un goûter à l'arrivée est proposé dans la cour de la mairie. La commission sociale est la bienvenue.

3. Présentation des comptes de la commune de Russin au 31 décembre 2018

M. Hutin indique que les comptes 2018 de la commune ne sont pas encore tout à fait dans leur version finale et définitive.

Cette année est une année de transition avec notamment un changement complet de plan comptable. La version que vous avez sous les yeux va encore évoluer mais nous arrivons gentiment à bout touchant. Nous sommes dans les délais. Les annexes devraient être disponibles pour l'approbation des comptes le 7 mai prochain.

Les comptes 2018 seront présentés d'une manière définitive à la commission des finances lors de sa séance du 6 mai prochain. Les dernières modifications seront transmises lors de la séance du 7 mai prochain.

MCH signifie « Modèle comptable Harmonisé ». Harmonisé dans le sens fédéral du terme. Le MCH1 date de la fin des années 70, mais il est devenu désuet.

Les principales nouveautés sont :

- Un nouveau plan comptable détaillé, gardant la même construction que le MCH1
- Comptabilisation des immobilisations dans les comptes communaux
- Compte de résultat qui sera échelonné sur 3 niveaux
- Création d'un tableau de flux de trésorerie (qui est une mesure de performance financière par rapport aux montants d'argent encaissé et dépensé sur une période donnée)
- Des annexes aux comptes annuels détaillés

- La réévaluation des immobilisations corporelles du PF tous les 5 ans avec la comptabilisation sur l'année en cours de la perte ou du gain de cette opération directement dans les comptes de fonctionnement
- L'obligation de présenter un plan financier quadriennal (cette année est délaï nous a été accordé)
- L'obligation de mettre en place un système de contrôle interne

Cette nouvelle comptabilisation ne touche pas uniquement les communes mais également les groupements intercommunaux, les fondations communales et intercommunales de droit public.

Parmi d'autres mesures :

- Retraiter des positions du bilan, notamment pour les immobilisations du PF, c'est-à-dire nous avons dû parfois modifier directement le solde à nouveau au 1^{er} janvier 2018 de certains compte du bilan
- Toutes les provisions fiscales, tant sur le reliquat que sur l'estimation fiscale ont dû être retraitées par rapport à des nouveaux taux mis en place par le MCH2, ce qui va également influencer les comptes de cette année.
- Les fonds spéciaux (comme les comptes de donation, de legs ou les comptes d'épargne « hors bilan » devront dorénavant figurer dans les comptes de résultat de la commune, ou bien être dissoutes. Pour information, le conseil municipal devra dorénavant accepter les donations et les legs avec une délibération et l'approbation d'un règlement stipulant exactement les conditions d'utilisation de ces derniers.
- Les éventuels transferts de parcelles ou d'immeubles entre le PA et le PF devront également être validés au travers d'une délibération par le CM.
- Un tiers de nos actions de la BCGe vont devoir passer du PA au PF, donc réévalué au 31.12.2018, au prix du marché, avec comptabilisation sur 2018 du bénéfice ou de la perte de la valeur de ces actions.

Les comptes annuels seront dorénavant composés :

- Actifs
- Passifs
- Charges
- Revenus
- Dépenses d'investissement
- Recette d'investissement

De même que certaines rubriques auront disparues et d'autres, nouvelles, auront été créées. Ne soyez pas surpris si vous trouvez parfois des valeurs sans une contrepartie directement en 2018 ou inversement.

Quelques amortissements peuvent encore être sujets à des modifications éventuelles. Il existe une nouvelle procédure qui s'appelle la gestion des biens d'investissement (ou le BIM) au travers duquel seront reliés toutes les délibérations sur les investissements de la commune. Tout ce qui sera indiqué dans ces délibérations : le montant, les subventions attendues, le nombre d'année et les montants de l'amortissement etc, seront directement reliés et traités par ce module. Il faudra donc faire attention à la contenance de ces délibérations.

Pour en revenir au BIM, qui est d'une complexité assez déroutante, sachez juste que toutes les communes ont quelques soucis avec ce module et que des cours supplémentaires sont déjà prévus au mois de juin. Pour Russin, il sera prêt à être présenté avant la validation du mois de mai.

Concernant le retraitement des actions de la BCGe une petite précision s'impose à ce sujet. En date du 1^{er} avril 2016, la loi sur la Banque Cantonale de Genève a été modifiée. Celle-ci stipule dorénavant que le canton, la Ville de Genève et les autres communes doivent conclure une convention

d'actionnaires régissant notamment sur le nombre d'actions minimum que chaque collectivités publiques est tenue de conserver (PA).

M. Hutin commente donc les comptes et rappelle que dorénavant la durée de l'amortissement ne change plus mais le montant de l'amortissement annuel variera (par ex. lors d'un amortissement extraordinaire).

Il poursuit et indique que si les natures commencent par un chiffre 3 cela indique des charges et si cela commence par un 4, il s'agit d'une recette:

MCHI	Fonction	Nature		Comptes 2018	Budget 2018
0500.310.00	022000	310000	Frais et matériel de bureau – fourniture de matériel – achat télévision (ndlr : montant corrigé suite à une mauvaise imputation précédemment : Fr 17 228.70)	15 553.70	15 000.00
	022000	311000	Achat PC avec nouvelle version (ndlr: rajout de compte, montant mal imputé)	2 423.25	2000.-
0500.318.00	022000	313200	Indemnités spéciales, honoraires, Fiduciaire et Réviseur. Deux années ont été facturées sur 2018. Coût plus élevé avec le MCH2	61 706.20	30 000.00
0800.312.10	029000	312001	Combustible – ajustement - transfert mazout (1/3 mairie / 2/3 école) (ndlr: montant ajusté imputé, précédemment Fr 648.82)	5 800.00	20 000.00
0800.331.30	02900	366020	Amortissement FIDU (Un fond intercommunal pour le développement urbain a été créé par l'Etat et concerne toutes les communes genevoises. Le premier amortissement a eu lieu en 2017). Le montant de l'amortissement a été réadapté par le module BIM	1 134.00	1 640.00
0800.436.00	029000	426000	Compte à zéro et reporté au compte 963000.439000 - Refacturation à la Fondation	0.00	25 000.00
0801.	029010	312001	Combustible – (local des sociétés) (ndlr: montant ajusté, précédemment Fr 382.21)	1 031.03	1 500.00
1400.331.00	150000	330040	Amortissement réadapté par le module BIM	4 832.65	7000.00
2100	217000	312001	Combustible – (Ecole 2/3 et 1/3 Mairie) (ndlr: montant ajusté, précédemment Fr 17 387.70)	11 587.70	15 000.00
2100	217000	33040	Amortissement réadapté avec le module BIM (à vérifier)	9 726.30	63 700.00
2100.317.00	219200	317000	Transp.d'élèves, courses scolaires, abonnements TPG (facture remise directement aux communes concernées par rapport aux enfants domiciliés sur les communes respectives)	17 006.70	45 000.00
	219200	463100	Subvention de l'Etat (TPG) – rbt uniquement sur les enfants de Russin, directement aux communes concernées	6 200.00	10 000.00
2100.444.10	218000	462160	Compensation du canton - Fonds Régulation (loi sur la répartition des tâches) – Aucune donnée	4 960.00	4 960.00
2100.461.00	219200	463100	Subvention de l'Etat Genève (TPG) (subvention du DIP pour les frais d'abonnement TPG du regroupement scolaire)	6 200.00	15 000.00
	321000	361203	Bibliobus (nouveau compte car comptabilisé différemment auparavant 329000.461200)	13 865.00	
5401.352.00	545101	361200	Cuisine scolaire Participation de Russin aux cuisines scolaires de Dardagny, répartition entre Dardagny et Russin en fonction du nombre d'enfants (augmentation des enfants)	11 799.00	10 000.00
	579000	362161	Centre maintien à domicile Fr 895. —en compensation avec les Fr 4'900.—loi de régulation)	7 275.00	
6200.314.00	615000	314100	Entretien ordinaire des routes et chemins. Pose de regards (ndlr: montant ajusté, précédemment Fr 57 336.05)	79 878.75	200 000.00
	615001	330010	Rte des Molards – amortis. Le montant de l'amortissement a été réadapté par le module BIM	18 585.10	24 200.00
	710001	330040	Amortissement rén. Fontaine. Montant réadapté par le module BIM	6 311.75	20 000.00
	720100	314200	Entretien des égouts : travaux SIG Route du Mandement canalisation communale remise à bonne profondeur (suite à des travaux à la route du Mandement)	22 049.68	20 000.00

	962010	444000	Revalorisation titres Réévaluations des titres à la valeur marchande « Les actions au PF ont une valeur de Fr 886'436—(pour 8560 actions). La valeur au cours du marché d'une action BCGe au 31.12.2018 est de Fr 192.— Les actions doivent être revalorisées chaque année	757 084.00	
	963000	439000	Autres revenus (refacturation à la Fondation)	25 000.00	

Pour un total général de :

Revenus	2 724 259.82
Charges	<u>1 574 346.58</u>
Excédent	1 149 913.24

L'excédent de revenus est principalement dû à la réévaluation des actions de la Banque cantonale (BCGE).

M. Membrez demande la différence des deux méthodes de péréquation et quels sont les critères qui déterminent cela ?

Fonds de péréquation :

Prévision de l'Etat. Basé sur l'impôt des personnes morales, ce fonds est également un paramètre de la bonne marche de notre économie. Le 20% des impôts payés par les personnes morales va dans ce fonds qui est ensuite redistribué aux communes selon le nombre d'habitants et leur capacité financière.

Péréquation financière :

Les communes dites contributrices ou l'Etat verse une contribution spécifique et identifiée comme telle, qui est allouée ensuite aux communes bénéficiaires. Elle fait intervenir des collectivités de même rang, à savoir qu'elle est financée par les communes au profit d'autres communes.

Elle a pour but de renforcer les ressources des communes à faible capacité financière, d'encourager l'intercommunalité et d'encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance.

Petit rappel complémentaire :

La taxe professionnelle est calculée sur le chiffre d'affaire moyen sur deux ans, sur le loyer et le nombre d'employés de l'entreprise. La situation et le nombre d'entreprises varient d'une année à l'autre

La capacité financière

Est calculée par rapport au nombre d'habitants, au nombre d'élèves, l'importance du domaine public, le taux du centime additionnel. Cet indice est calculé chaque année mais c'est la moyenne des trois dernières années qui est prise en compte.

Patrimoine administratif : le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par les communes pour l'accomplissement direct des tâches publiques (école, mairie, etc) Les comptes du PA doivent être amortis annuellement. Petite nouveauté à ce propos, la première annuité d'amortissement doit être dorénavant comptabilisée lors de la première année d'utilisation de l'investissement.

Patrimoine financier : est composé des actifs détenus par les communes pour en retirer des revenus pour valoriser un capital (immeubles locatifs, actions, etc. On peut vendre ces objets sans pour autant porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. Ces immobilisations corporelles (qui sont des actifs « physiques » comme des immeubles contrairement aux brevets, marques ou fonds de commerce qui sont considérés comme des immobilisations incorporelles), ces immobilisations

corporelles donc doivent être réévaluées tous les 5 ans par des experts immobiliers avec comptabilisation sur l'année en cours du gain ou de la perte de valeur. Elles se font à la valeur de remplacement et non à la valeur du marché.

M. Membrez demande à Monsieur le Maire à combien sont estimés les amortissements puisque ceux-ci doivent être revus ? M. Hutin pense que cela ne va pas changer considérablement, quelques centaines de francs vont être modifiés.

M. Favre indique que Russin tourne avec un budget d'environ 1'900'000.—.

M. Hutin indique que la commission des finances se réunit le 6 mai prochain, d'ici là si l'assemblée a besoin de comptes ou des questions, il se tient à leur disposition.

4. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2018 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à l'approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2018.

Ces comptes concernent uniquement le fonctionnement de la Fondation qui regroupe les deux EMS.

Mme Serafini commente les comptes de la fondation et indique que les rapports de deux EMS sont à la disposition des membres.

Il est rappelé que le conseil municipal ne se prononce que sur les comptes de la Fondation, les deux résidences Mandement et La Plaine sont gérées par des Sàrl.

La réserve pour grands travaux n'est plus autorisée.

Il en ressort que les comptes sont bons.

Villa Mandement : résidence pour recevoir des cas légers (moins de 65 ans) : au total 30 places, c'est établissement est occupé aujourd'hui avec 27 résidents, c'est la directrice du Mandement qui gère cette maison.

Située entre le chemin des Grandes-Vignes, la route du Mandement et la route d'Aire-la-Ville, un IEPA (appartement médicalisé, anciennement D2), sous la surveillance de l'EMS Mandement, à l'essai jusqu'en décembre 2019, s'est ouvert à Satigny dans les nouveaux immeubles.

Cet immeuble, HLM et intergénérationnel, comportera des appartements dits «IEPA» (immeuble avec encadrement pour personnes âgées). Il s'agit d'appartements proposant aux futurs locataires un encadrement facultatif léger et personnalisé (système d'appel, aide sociale et administrative, animations et loisirs, repas, permanence nocturne). Ces prestations seront mises en place en lien avec l'institution genevoise de maintien à domicile (Imad) et l'EMS de Satigny.

Plus personne n'ayant de remarque ou d'observation, Monsieur le maire lit la délibération suivante qui est pris ainsi :

Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2018

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 20 mars 2019 ;

Vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation Intercommunale des communes de Satigny, Russin, Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées le 20 mars 2019 ;

Sur proposition du Maire :

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
Soit par 8 VOIX POUR

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice 2018.

5. Présentation et approbation des comptes du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Russin-Dardagny 2018 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à l'approbation des comptes du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers au 31 décembre 2018.

M. Favre indique que les comptes sont bons. Les dépenses s'élèvent à Fr 86'151.50 pour un budget de Fr 91'000.—quasi identique aux comptes 2017.

M. Favre soulève que les charges sont extrêmement modeste pour 52 sapeurs.

La répartition est faite au prorata du nombre d'habitant des communes respectives ce qui fait :
pour la commune de Russin (22,4%) soit Fr 19'298.00
pour la commune de Dardagny (77,6%) soit Fr 66'853.50 (augmentation de la population avec les différentes constructions)

M. Hutin indique que l'on bénéficie d'une population faible.

M. Favre indique que le groupement a accepté les comptes 2018 présentés.

Plus personne n'ayant de remarque ou d'observation, Monsieur le maire lit la délibération suivante qui est prise ainsi :

Objet Approbation des comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres pour l'exercice 2018

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 8 avril 2019 ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
Soit par 8 VOIX POUR

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2018.

6. Participation au stade de La Plaine

M. Hutin explique que Dardagny va refaire le stade du Donzelle à La Plaine. La commune voisine nous a transmis un dossier de recherche des fonds pour la rénovation au travers des communes dont les enfants jouent au FC Donzelle.

Selon les documents transmis, le prix total de ce projet est de Fr 3'165'000.00

La commune de Russin n'a pas participé à l'élaboration du projet, duquel il ressort : une augmentation de 100 m2 de la surface actuelle, une buvette abritée avec cuisines, vestiaires arbitres, joueurs, locaux techniques, WC, etc. On est dans un écrin de verdure en zone protégée où les services de l'environnement, de la nature et du paysage sont très attentifs à ce qui va être fait. L'autorisation de construire a été délivrée par le Département.

La répartition des joueurs jouant au FC Donzelle :

31.25% de La Plaine – Dardagny
 5.15 % de Russin
 1.47% de Satigny
 11.40% de Avully
 8.09% de Cartigny
 13.24% de Meyrin
 1.10% de Vernier
 2.94% de Genève
 13.60% autres communes du canton
 10.66% de France (01)
 1.10 % de France (74)

Soit un total de 272 joueurs.

M. Hutin indique que nous avons de jeunes russinois qui y pratiquent le football, et pense qu'il est important, en tant que commune voisine, d'aider à l'aménagement de ce stade, bien qu'il pense que Dardagny aurait dû nous intégrer dès le début et ne pas se contenter de nous envoyer la facture finale pour participation.

M. Hutin poursuit et indique à l'assemblée que même si Russin n'y participe pas, Dardagny fera ce stade.

M. Hutin suggère à l'assemblée d'offrir par exemple l'équipement d'exploitation pour Fr 163'000.— correspondant plus ou moins au 5% des 3 165 000.—(nombre d'enfants jouant dans le club)

La question est posée de savoir si Dardagny a sollicité un montant spécifique ? Aucun chiffre n'a été avancé lors de la demande

M. Frossard demande si par la suite il y aurait un entretien à assurer sur ce bâtiment ?

M. Hutin répond par la négative, il s'agit d'une aide à la construction, Russin ne participera pas aux frais d'entretien, nous ne sommes pas dans une fusion de commune.

M. Frossard demande comment sera pris cet engagement financier est-ce par un crédit d'investissement ?

M. Hutin lui répond par l'affirmative, une délibération sera prise pour un crédit d'investissement mentionnant le montant avec un amortissement sur un certain temps, en fonction du MCH2.

M. Julini demande si ce projet a été envoyé seulement à Russin ?

M. Hutin indique que ce dossier a été envoyé également aux communes voisines dont les enfants jouent au FC Donzelle.

M. Membrez demande si Russin a participé au financement du stade de Satigny ? La réponse est négative, le Club des enfants de Russin est le FC Donzelle.

M. Favre indique qu'en comparaison avec la Piscine de Pré-Bois, il y a un lien direct avec nos jeunes et le stade, c'est un investissement qui est au bon endroit.

M. Membrez pense que l'implication des russinois au FC Donzelle est très importante, cela vaut la peine de montrer que cet investissement fait partie de la vie social et sociétal de notre commune et qu'on y est attaché.

M. Favre propose, de manière à rester dans ce chapitre et de manière logique, d'octroyer Fr 163'000.— et de prendre les honoraires liés à l'équipement d'exploitation.

L'assemblée est d'accord avec ce soutien et s'engage à l'unanimité des membres présents de soutenir la délibération qui sera proposée lors du prochain CM, soit :

Equipement d'exploitation de 163'000.-
+ les honoraires liés à ces prestations
Soit un montant total de 200'000.--.

La commune n'entrera pas en matière sur les frais d'entretien de ces installations.

7. Divers

M. Julini indique qu'il a été interpellé par une habitante de Russin concernant la Ligne P, par rapport à la liaison avec le bus sur Satigny et Meyrin, cette dernière a reçu une réponse négative à sa lettre adressée à M. Dal Busco.

M. Julini relève que cette habitante a le projet de faire signer une pétition aux russinois.

M. Hutin répond que les courriers adressés aux TPG étaient joints à la convocation de ce jour. Si nous pouvons regretter qu'ils n'aient pas tenus leurs engagement et la parole donnée, nous n'avons en l'état pas de moyen d'exiger cette liaison, vu le faible nombre de personne concernées.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h30